

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 20 mai 2021 Francheville

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant).

Absents : Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

Soit 40 votants.

Suppléants présents : Bénédicte FAILLON, Delphine KARL, Laura LOTT, Bernard MAHOUT, Julien MAS, Claudy MATHIEU, Dominique MATHIEU, Danièle MICHEL, Gilles NOIZET, Franck PIERRARD, Emmanuel PLANÇON, Daniel PONSIGNON, Audrey RAFFORT.

Suppléants absents : Damien GALLOIS, Alain GOBILLARD, Romain HERBILLON, Philippe HINCELIN, Martine MENISSIER (excusée), Dominique MILLION, Hubert PASCAL, Audrey SCHULLER, Sabine STIEVENART, Evelyne VALENTIN.

Secrétaire de séance : M. Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 20 mai 2021 : adoption à l'unanimité

Préambule : présentation du déploiement de la Fibre optique sur la communauté de communes par M. Denis DEMKO de la Région Grand EST accompagné d'un représentant de chez LOSANGE.

Questions réponses suite à la présentation :

Le génie civil chez le particulier est à la charge de l'utilisateur.

Ecury-sur-Coole, un « pâté » de maisons n'a pas accès à la fibre ? Peut-être un défaut de conception, ce point est pris en compte par M. DEMKO qui prendra contact avec le maire de la commune.

L'ouverture d'une commune au service ne peut se faire que si 80 % des habitations sont éligibles.

En cas de problème de fonctionnement, c'est l'opérateur de l'utilisateur qui doit activer LOSANGE en ouvrant un ticket de signalisation chez ce dernier. Ce n'est pas à l'utilisateur d'effectuer la démarche.

Les boîtiers de raccordement de la FO sont 1,80m du sol sur les poteaux ? c'est la règle.

Y a-t-il un temps de garantie de temps de réparation entre Losange et les opérateurs : non

Point de vigilance, attention :

- A la portabilité du numéro de téléphone
- A la qualité des sous-traitants qui interviennent pour le raccordement qu'ils soient sous-traitants d'un grand groupe ou d'un opérateur alternatif (beaucoup d'échecs par manque d'expérience, de formation et surtout aux nombres de sous-traitants intervenants à la suite des uns des autres)

Rappel :

- Les maisons neuves depuis 2016, suite à la loi « Macron » doivent être équipées d'un fourreau reliant la maison au boîtier de connexion le plus proche !
- Informer la population du déploiement de la fibre et des points de vigilance.
- Enfouissement de réseau : on retrouvera, le SIEM, ORANGE et LOSANGE comme interlocuteurs.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation nouvelle répartition capital social SPL-Xdemat

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre EPCI a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se

réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- Le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- Le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- Le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- Le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- Le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- Le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- Le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- Le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- Les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Démat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

II. FINANCES

2. Vote des comptes de gestion 2020

L'assemblée doit voter les comptes de gestion de la trésorerie :

Budget principal CCMC

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	1 034 674,42		-458 350,58		576 323,84
Fonctionnement	2 254 690,06		495 541,47		2 750 231,53
TOTAL I	3 289 364,48		37 190,89		3 326 555,37

Budget SPANC

SPANC - CC MOIVRE A LA COOLE					
Investissement	-630 546,13		540 209,25		-90 336,88
Fonctionnement	-36 421,35		6 226,28		-30 195,07
Sous-Total	-666 967,48		546 435,53		-120 531,95
TOTAL III	-666 967,48		546 435,53		-120 531,95
TOTAL I + II + III	-666 967,48		546 435,53		-120 531,95

Budget EAU REGIE

SCE EAU RÉGIE -CC MOIVRE COOLE					
Investissement	-16 195,63		-66 114,30		-82 309,93
Fonctionnement	230 542,12	16 195,63	28 085,36		242 431,85
Sous-Total	214 346,49	16 195,63	-38 028,94		160 121,92
TOTAL III	214 346,49	16 195,63	-38 028,94		160 121,92
TOTAL I + II + III	214 346,49	16 195,63	-38 028,94		160 121,92

Budget EAU AFFERMAGE

SCE EAU AFFERMÉ-CC MOIVRE COOLE					
Investissement	90 337,65		2 555,11		92 892,76
Fonctionnement	639 263,81		41 668,62		680 932,43
Sous-Total	729 601,46		44 223,73		773 825,19
TOTAL III	729 601,46		44 223,73		773 825,19
TOTAL I + II + III	729 601,46		44 223,73		773 825,19

Budget MARPA

MARPA - CC MOIVRE A LA COOLE					
Investissement	-47 889,29		2 349,52		-45 539,77
Fonctionnement	77 122,68	51 657,29	43 810,93		69 276,32
Sous-Total	29 233,39	51 657,29	46 160,45		23 736,55
TOTAL II	29 233,39	51 657,29	46 160,45		23 736,55

Budget ZAE OUCHES DE CHEPPE

ZAE OUCHES CHEPPE - CC MOIVRE					
Investissement	-528 338,27		-310 592,46		-838 930,73
Fonctionnement	0,20	0,20	29 902,73		29 902,73
Sous-Total	-528 338,07	0,20	-280 689,73		-809 028,00
TOTAL II	-528 338,07	0,20	-280 689,73		-809 028,00

Budget EAU POTABLE VESLE

EAU POT - CC MOIVRE A LA COOLE					
Investissement	72 094,26		61 272,17		133 366,43
Fonctionnement	348 751,36		-362,43		348 388,93
Sous-Total	420 845,62		60 909,74		481 755,36
TOTAL III	420 845,62		60 909,74		481 755,36
TOTAL I + II + III	420 845,62		60 909,74		481 755,36

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF COURTISOLS

ASST COL COURTISOLS-CC MOIVRE					
Investissement	-19 810,62		1 744,64		-18 065,98
Fonctionnement	64 253,65	19 810,62	25 724,80		70 167,83
Sous-Total	44 443,03	19 810,62	27 469,44		52 101,85
TOTAL III	44 443,03	19 810,62	27 469,44		52 101,85
TOTAL I + II + III	44 443,03	19 810,62	27 469,44		52 101,85

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF MAIRY-SUY-MARNE

ASST COLL MAIRY-CC MOIVRE A LA COOLE					
Investissement	91 610,58		-18 937,90		72 672,68
Fonctionnement	28 182,38		15 469,60		43 651,98
Sous-Total	119 792,96		-3 468,30		116 324,66
TOTAL III	119 792,96		-3 468,30		116 324,66
TOTAL I + II + III	119 792,96		-3 468,30		116 324,66

Budget ORDURES MÉNAGÈRES

OM - CC MOIVRE A LA COOLE					
Investissement					
Fonctionnement			11 778,36		11 778,36
Sous-Total			11 778,36		11 778,36
TOTAL II			11 778,36		11 778,36

Vote du conseil communautaire : unanimité.

3. Vote des comptes administratifs 2020

Voir le livret qui a été distribué lors du conseil communautaire du 15 avril 2021.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

4. Vote du budget primitif 2021 – ZAE Ouches de Cheppe

Recettes de fonctionnement				CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté							
2	Excédent d'exploitation				0,20		29 902,73
Total 002 Résultat d'exploitation reporté				0,00	0,20	0,00	29 902,73
Chapitre 70 Ventes services domaines							
7015	Vente terrains			126 160,00	848 000,00	80 480,00	801 978,00
Total 70 Ventes de prod. Fabriq. Prestat. Services				126 160,00	848 000,00	80 480,00	801 978,00
Chapitre 42 Opérations d'ordre de transfert							
71355	Variation en cours terrain à aménager			480 774,24	498 370,00	336 636,88	1 143 610,65
Total 42 Opérations d'ordre de transfert				480 774,24	498 370,00	336 636,88	1 143 610,65
Chapitre 43 Opérations d'ordre de transfert							
796	Transfert des charges financières			8 967,84	8 230,00	8 217,78	7 438,39
Total 43 Opérations d'ordre de transfert				8 967,84	8 230,00	8 217,78	7 438,39
Chapitre 74 Dotations subvention et participation							
7473	Département						
74718	Autres subvention				145 700,00		145 700,00
Total 43 Opérations d'ordre de transfert				0,00	145 700,00	0,00	145 700,00
7588	Autres produits exceptionnels					0,20	
75						0,20	
Chapitre 77 Produits exceptionnels							
7718	Autres produits exceptionnels			100 000,00	83 500,00		167 000,00
774	Autres produits exceptionnels			0,20	10,00		
775	Imputation terrain tranche 2						
Total 77 Produits exceptionnels				100 000,20	83 510,00	0,00	167 000,00
Total recettes de fonctionnement				715 902,28	1 583 810,20	425 334,66	2 265 727,04
Dépenses de fonctionnement				CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté							
002	Déficit d'exploitation reporté						
Total 02 Résultat d'exploitation reporté				0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 11 Charges à caractère général							
6015	Terrains à aménager			465 026,40			
6045	Achats études, prest. Terrains amén.			1 500,00		29 432,34	9 000,00
6045	Fouilles (INRAP)						
605						294 983,89	75 000,00
608	Annonces et insertion				1 100,00	4 002,87	
61521	Entretien terrains						
61523	Voies			1 430,00	410 400,00		
615232	Entretien Réseaux						
6226	Honoraires			3 850,00	40 100,00		
Total 11 Charges à caractère général				471 806,40	451 600,00	328 419,10	84 000,00
Chapitre 22 Dépenses imprévues							
022	Dépenses imprévues			0,00	0,00	0,00	0,00
Total 22 Dépenses imprévues				0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23 virement à la section d'investissement							
023(ordre)	Virement à la section d'investissement						
Total 23 Virement section d'investissement				0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 42 Opérations d'ordre							
71355	Variation des stocks terrains aménagés			226 160,00	1 096 460,00	50 577,47	2 195 782,91
Total 42 Opérations d'ordre				226 160,00	1 096 460,00	50 577,47	2 195 782,91
Chapitre 43 Opérations d'ordre de transfert							
608	Frais accessoires terrain			8 967,84	8 230,00	8 217,78	7 438,39
Total 43 Opérations d'ordre de transfert				8 967,84	8 230,00	8 217,78	7 438,39
Chapitre 65 Charges de gestion courante							
658	Autres charge de gestion courante				10,00		
Total 65 Charges de gestion courante				0,00	10,00	0,00	0,00
Chapitre 66 Charges financières							
66111	Intérêts réglées à l'échéance			8 967,84	8 230,00	8 217,78	7 438,39
Total 67 Charges financières				8 967,84	8 230,00	8 217,78	7 438,39
Chapitre 67 Charges exceptionnelles							
678	Autres charges exceptionnelles				0,00		0,00
Total dépenses de fonctionnement				715 902,08	1 564 530,00	395 432,13	2 294 659,69
				CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement				715 902,28	1 583 810,20	425 334,66	2 265 727,04
Dépenses de fonctionnement				715 902,08	1 564 530,00	395 432,13	2 294 659,69
Résultat de fonctionnement				0,20	19 280,20	29 902,53	-28 932,65
Report résultat N-1				1,29	0,20	0,20	29 902,73
Virement au compte d'investissement				-1,29			
Résultat de fonctionnement				0,20	19 280,40	29 902,73	970,08

Recettes d'investissement					
		CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement					
1	Excédent d'investissement reporté				
Total 001 Solde d'exécution de la section d'investisse		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10 Dotation et fonds divers					
1068	Excédent de fonctionnement	1,29	0,20	0,20	
Total 10 Dotation et fonds divers		1,29	0,20	0,20	0,00
Chapitre 13 Subventions d'investissement					
1316	Autres établissements publics locaux		0,00		0,00
Total 13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées					
16873	Département		0,00		0,00
Total 16 Emprunt et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021					
Virement de la section de fonctionnement					
Total 21			0,00		0,00
Chapitre 33 En - Cours de production de biens					
3355	Travaux (terrains aménagés)	226 160,00	1 096 460,00	50 577,47	2 195 782,91
Total 21 Virement de la section d'exploitation		226 160,00	1 096 460,00	50 577,47	2 195 782,91
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles					
2032	Frais de recherche é développement				
Total 20 Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes d'investissement		226 161,29	1 096 460,20	50 577,67	2 195 782,91
Dépenses d'investissement					
		CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Chapitre 001 solde d'exécution d'investissement reporté					
001	Déficit d'investissement reporté		528 338,27		-838 930,73
Total 001 Déficit d'investissement reporté		0,00	528 338,27	0,00	-838 930,73
Chapitre 13 Subventions d'investissement					
139116	Autres				
Total 13 Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16 Emprunt et dettes assimilées					
16873	Emprunt	4 600,00	4 600,00	4 600,00	4 600,00
1641	Dettes envers les collectivités et Ets p	19 183,19	19 950,00	19 933,25	20 712,64
Total 16 Emprunt et dettes assimilées		23 783,19	24 550,00	24 533,25	25 312,64
Chapitre 40 Opération d'ordre					
608	Frais accessoires terrains				
Total 40 Opération d'ordre			0,00		0,00
Chapitre 33 En - Cours de production de biens					
3355	Travaux (terrains aménagés)	480 774,24	498 370,00	336 636,88	1 143 610,65
Total 33 En ours de production de biens		480 774,24	498 370,00	336 636,88	1 143 610,65
Total dépenses d'investissement		504 557,43	1 051 258,27	361 170,13	1 168 923,29
		CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Recettes d'investissement		226 161,29	1 096 460,20	50 577,67	2 195 782,91
Dépenses d'investissement		504 557,43	1 051 258,27	361 170,13	1 168 923,29
Résultat d'investissement		-278 396,14	45 201,93	-310 592,46	1 026 859,62
Reports résultat N-1		-249 942,13	-528 338,27	-528 338,27	-838 930,73
Solde		-528 338,27	-483 136,34	-838 930,73	187 928,89
Résultat de clôture fonctionnement & Investissement		-528 338,07	-463 855,94	-809 028,00	188 898,97

Vote du conseil communautaire : unanimité.

5. Remboursement quote-part du panneau de basket de Courtisols

L'Association Sportive Courtisols Basket avait accepté de participer à hauteur de 30 % du montant hors taxes pour l'achat d'un nouveau panneau d'affichage, soit un montant de 1 644.00 €.

Il convient de prendre d'une délibération pour facturer cette somme au club de basket.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

6. Remboursement d'avance de frais à un agent

Le renouvellement de l'abonnement à l'outil de visioconférence ZOOM a été prélevé sur le compte bancaire personnel de la Directrice Générale des Services pour un montant de 167.88 €.

Il convient de prendre une délibération pour lui rembourser cette somme.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

7. Annulation de titres sur exercice antérieur REOMI

Le SYMSEM a transmis de nouvelles demandes d'annulations de titres sur l'année 2020 pour un montant total de

492.60 € selon le tableau ci-dessous :

COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		2ème SEMESTRE 2020		MOTIF
	N° titre	Montant	N° titre	Montant	
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	11029	75,00 €	17339	75,00 €	Changement de locataire
SOMME-VESLE	11356	105,00 €			Facturer uniquement le mois de janvier
COUPEVILLE	13628	75,00 €	14373	87,60 €	
POGNY	10734	75,00 €			Refacturer locataire

Vote du conseil communautaire : unanimité.

8. Décision modificative budget annexe EAU EN REGIE

Suite à la délibération N° 973-2020 du 17 décembre 2020 décidant d'accorder une réduction de la facture d'un montant de 535,77 € à un usager de la commune de Pogny, il convient de modifier le budget primitif 2021 de l'Eau en Régie et d'inscrire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
67-673	40,00 €

Réduction du suréquilibre de la section de fonctionnement.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

III. ENVIRONNEMENT

9. Attribution du marché concernant le schéma directeur

Autorisation au Président de signer le marché relatif à l'étude pour l'élaboration d'un schéma de rationalisation de la ressource en eau sur le territoire de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à l'attributaire proposé et à l'exécution de la tranche ferme ainsi que des trois prestations supplémentaires.

Une seule entreprise à répondu :

IRH Ingénieur Conseil

ZA Carrefour de l'Artois RD 950 62490 Fresnes-les-Montauban

Tel : +33 (0)3 21 50 76 00

Fax : +33 (0)3 21 50 76 09

[www.groupeirhenvironnement.com/fr/cont act/irh-ingenieur-conseil](http://www.groupeirhenvironnement.com/fr/cont%20act/irh-ingenieur-conseil)

JUGEMENT DES OFFRES Le jugement des propositions est réalisé dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères indiqués ci-après : Critères Pondération

1 - Valeur technique 60 %

2 - Prix des prestations 40

Valeur technique

	Note	IRH
Présentation du candidat et des moyens humains spécifiques mis à disposition	10	10
Présentation détaillée et descriptif de toutes les phases de l'étude	5	5
Propositions particulières du candidat pour optimisation de l'étude	5	5
Moyens techniques propres au bureau d'études (logiciels, appareils de mesure, ...)	5	5
Personnalisation de l'offre et compléments apportés	10	8
Modèles de documents, rapports d'études, fiches ouvrages, ...	10	9
Détail pertinent des temps passés par catégorie de personnel	10	8
Planning	5	5
Résultat	60	55

Prix des prestations

PRESTATIONS	Unité	€ HT /an	€ TTC /an
Phase 1 : Recueil, analyse et synthèse des données existantes	Forfait	49 700 €	59 640 €
Phase 2 : intégration des données et modélisation	Forfait	27 600 €	33 120 €
Phase 3 : Analyse du fonctionnement	Forfait	14 775 €	17 730 €
Phase 4 : Elaboration du schéma directeur	Forfait	15 425 €	18 510 €
TRANCHE FERME : SOUS TOTAL € HT		107 500 €	129 000 €
PSE 1 : Assistance à la mise en place de compteurs de sectorisation	Forfait	4 950 €	5 940 €
PSE 2 : ITV des forages	Forfait	27 000 €	32 400 €
PSE 3 : Elaboration du PGSSE	Forfait	28 900 €	34 680 €
P.S.E : SOUS TOTAL € HT		60 850 €	73 020 €
TOTAL € HT		168 350 €	202 020 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

IV. RESSOURCES HUMAINES

10. Ouverture de poste adjoint administratif service Environnement

Il convient d'ouvrir un poste à 35 h 00 hebdomadaires pour assurer les missions suivantes :

- Participer à la gestion administrative et financière du SPANC sur le territoire de la CCMC
- Assurer des tâches de secrétariat pour le SPANC
- Contribuer activement à l'équilibre économique du SPANC
- Assurer des tâches ponctuelles de secrétariat pour le service Environnement

Vote du conseil communautaire : unanimité.

11. Ouverture poste non permanent adjoint administratif

Il convient d'ouvrir un poste non permanent pour une durée de à mois renouvelable à 35 h 00 hebdomadaires pour assurer les missions de secrétariat en l'absence de Directeur/trice Général(e) des Services.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

V. SCOLAIRE

12. Remboursement des transports scolaires aux familles

Pour rappel, actuellement le coût des transports des collégiens et des lycéens est pris en charge à 90 % par la région et à 10 % par la CCMC. Les 10 % sont versés directement par la CCMC à la région.

Pour la rentrée scolaire 2021/2022, la région facturera cette cote part de 10 % directement aux parents, laissant le soin à la CCMC de rembourser directement les familles.

Il convient de prendre une délibération pour fixer le montant qui sera remboursé aux familles.

Tarif pour les collégiens et lycéens : 94€ par an

Proposition du montant remboursé aux familles : 94€/an après vérification du règlement auprès de la trésorerie (tout ceci est une charge de travail supplémentaire) pour la CCMC

Vote du conseil communautaire : unanimité.

13. Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	PERIODE DE REALISATION	OBJET DE LA DEMANDE	BUDGET DU PROJET
Ecole de musique Marson	09/03/2021 au 18/06/2021	L'équipe et les intervenants souhaitent mettre la musique à la portée des enfants, leur donner du plaisir à créer et à jouer ensemble, leur donner les bases d'une culture musicale, leur donner envie d'écouter et pourquoi pas de faire de la musique par la suite.	5112
La Bertaugue	Demande le 21/12/2020	Ils souhaitent faire un espace de stockage en hauteur et d'ajouter une note sonore. (Des enceintes colonne, des clés USB, des câbles...). 2000€ pour l'espace de stockage et 1236,74€ pour l'installation des effets sonores.	3236,74
Bibliothèque Récréaire.Coole	Demande le 04/05/2021	Cette subvention permet à l'association de faire face aux différentes charges telles les assurances, les après-midi récréatifs, les frais de photocopies, l'achat des jeux et livres...	Pas de budget. (Minimum 100€ / Maximum 1500€)

Attribution :

Ecole de Marson : 1500€

Musée de la BERTAUGE : 30% soit 971€

Bibliothèque de BREUVERY : 300 € sur présentation de la facture

Vote du conseil communautaire : unanimité.

14. Subvention 2020 AT D'A COOLA

Il convient de prendre une délibération pour verser la subvention de l'année 2020 d'un montant de 14 184.00 € à l'association AT D'A COOLA, concernant les missions de directeur.

Uniquement pour 2020, pour 2021 un animateur de la CCMC assurera la fonction.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VI. LOGEMENT

15. Attribution de subventions Comité Technique N° 25

COMMUNE	STATUT D'OCCUPATION	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	SUBVENTION VOTEE FCI
POGNY	PO	Economies d'énergie	30 000,00 €	4 000,00 €
MAIRY-SUR-MARNE	PO	Economies d'énergie	16 350,00 €	4 000,00 €
JONCHERY SUR SUIPPE	PO	Economies d'énergie	30 000,00 €	5 000,00 €
SOMME TOURBE	PO	Economies d'énergie	22 077,00 €	5 000,00 €
SAINTE MARIE A PY	PO	Autonomie de la personne	16 493,00 €	9 072,00 €
SOMMEPY TAHURE	PO	Economies d'énergie	7 152,00 €	1 430,00 €
MAIRY SUR MARNE	PO	Economies d'énergie	15 836,00 €	3 959,00 €
ECURY SUR COOLE	PO	Autonomie de la personne	12 231,00 €	2 446,00 €
LAVAL SUR TOURBE	PO	Economies d'énergie	28 335,00 €	5 000,00 €
SUIPPES	PO	Autonomie de la personne	4 611,00 €	922,00 €
SAINT GERMAIN LA VILLE	PO	Economies d'énergie	23 538,00 €	4 000,00 €
SAINT HILAIRE LE GRAND	PO	Economies d'énergie	21 103,00 €	5 000,00 €
SOMMEPY TAHURE	PO	Economies d'énergie	18 684,00 €	4 671,00 €
SUIPPES	PO	Economies d'énergie	20 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL			272 207,00 €	60 659,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Question du maire d'Ecury-sur-Coole : je souhaite être informé des demandes dans ma commune.

Réponse de Pascal VANSANTBERGHE: l'information est connue tardivement et de plus il n'y a pas de valeur ajoutée de la part de la commune.

16. Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat couvrant le territoire des Communautés de communes de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes

Lancée en 2016, l'OPAH Moivre, Coole, Suippe et Vesle, portée par la CC de la Moivre à Coole en délégation de maîtrise d'ouvrage, a permis d'initier sur le territoire une dynamique de rénovation de l'habitat, de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements. L'opération, qui s'achèvera à la fin du mois de mai 2021, présente un bilan très satisfaisant, qui appelle cependant le renforcement de nos actions sur certains secteurs, dans le domaine de la lutte contre l'habitat indigne et dans l'adaptation des logements en particulier.

La mise en œuvre d'une OPAH constitue aujourd'hui l'un des piliers essentiels de toute stratégie opérationnelle en matière d'habitat, et demeure bien souvent la première action d'un panel qui pourra être complété d'autres dispositifs, à l'appui du diagnostic pré-opérationnel sur l'habitat qui sera produit dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal.

Au terme de l'OPAH en cours, les partenaires financiers et institutionnels (État, Région, Département) ont validé le principe d'un renouvellement de l'opération et œuvré en concertation à un projet de convention assorti d'objectifs quantitatifs pour le territoire de 44 communes des deux intercommunalités.

	Année 1 2021 (6/12)	Année 2 2022	Année 3 2023	Année 4 2024 (6/12)	TOTAL
Logements de propriétaires occupants	30	63	63	33	189
- dont logements indignes ou très dégradés	1	3	3	2	9
- dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	22	45	45	23	135
- dont aide pour l'autonomie de la personne	7	15	15	8	45
Logements de propriétaires bailleurs	1	4	4	3	12
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires	0	2	2	2	6

L'opération prévue pour une durée de 3 ans devrait engendrer un volume d'activité important pour les entreprises locales en générant près de 3 millions d'euros de travaux.

Aussi, il est primordial d'avoir un fort impact dans les communes tant patrimonial, avec la requalification de logements dégradés ou inadaptés, qu'économique, par la génération de travaux susceptible de mobiliser le tissu d'artisans locaux.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

17. Désignation des représentants OPAH pour le comité de pilotage (3), le comité technique (2)

Dans le cadre de la mise en place de l'OPAH, des instances de pilotage sont mises en place :

Le Comité de Pilotage (CoPil), chargé de débattre des orientations stratégiques de l'opération, se réunit une fois par an.

Le Comité Technique (CoTech), chargé de l'analyse des dossiers de demandes de subvention se réunit une fois par trimestre minimum et sélectionne les dossiers auxquels sont octroyées des subventions dans le cadre de l'OPAH.

Il est proposé que les Communautés de Communes soient représentées au sein de ces instances par trois délégués chacune pour le Comité de Pilotage et deux délégués chacune pour le Comité Technique.

Copil : Mme Milène ADNET
M. Pascal VANSANTBERGHE
M. Freddy MELLET

Cotech : Mme Milène ADNET
M. Pascal VANSANTBERGHE

Vote du conseil communautaire : unanimité.

18. Habilitation du Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du lancement de l'OPAH

Le fonctionnement et le suivi administratif et financier de l'OPAH impose que celle-ci soit portée par l'une des deux communautés de communes, qui aura pour mission de représenter l'ensemble des communautés de communes parties à l'opération et contractualiser avec les partenaires institutionnels.

Il est proposé que la délégation de maîtrise d'ouvrage soit consentie à la Communauté de Communes de la Région de Suippes, par le biais de la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente délibération. La Communauté de communes de la Moivre à la Coole avait assuré ce rôle et porté l'opération commune de 2015 à 2021.

La Communauté de Communes de la Région de Suippes aura notamment pour missions de :

- Conclure les conventions relatives à la définition et la mise en place de l'OPAH (convention cadre d'O.P.A.H. et convention de fonds commun) ;
- Constituer et déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financeurs ;
- Assurer le suivi technique et financier de l'opération et du marché de suivi-animation ;
- Organiser les réunions des instances de pilotage de l'opération ;
- Préparer les notifications de subventions aux propriétaires.

Dans le cadre de sa délégation de maîtrise d'ouvrage, la CC de la Région de Suippes associera la CC de la Moivre à la Coole aux décisions relatives au dispositif et aux modalités de participation des collectivités à l'opération.

Les frais engagés par la Communauté de Communes dans le cadre du portage de l'opération seront refacturés à la CC de la Moivre à la Coole de manière proportionnelle à leur nombre d'habitants issu du dernier recensement de la population INSEE (CC de la Moivre à la Coole = 9 592 hab. ; CC de la Région de Suippes = 7 699 hab.). Cette méthode sera également appliquée pour la répartition des frais du bureau d'études chargé de réaliser la prestation de suivi-animation et les subventions obtenues de la part des partenaires financeurs.

Dans le cadre du Fonds Commun d'Intervention, le montant dû par chaque EPCI correspondra aux sommes engagées dans le cadre de la part "collectivités" pour le subventionnement des logements situés sur leur territoire.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

19. Habilitation du Président à signer la convention constitutive de groupement de commande mission de suivi-animation de l'OPAH

Dans le cadre de la mise en place d'une OPAH, il est nécessaire de désigner un prestataire pour réaliser le Suivi-animation de l'opération.

Cette prestation consiste en l'exécution de missions d'information, de conseils aux propriétaires et d'aide au montage des dossiers. Elle se décompose en une part fixe ayant trait aux missions générales d'information, de communication, de mobilisation, de conseil et de coordination opérationnelle et en une part variable relative à l'assistance renforcée pour chacun des volets de l'opération (lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ; économies d'énergie et lutte contre la précarité énergétique ; adaptation du logement).

La désignation de la société chargée du suivi-animation de l'OPAH nécessite le lancement d'un marché public, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert au vu de son estimation supérieure au seuil de procédure formalisée fixé à 214 000 € HT pour les marchés de services.

Pour ce faire, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les communautés de communes parties à l'opération avec pour coordonnateur la Communauté de Communes de la Région de Suippes.

Dans le cadre de la constitution de ce groupement de commandes, une Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes doit également être créée.

Cette CAO comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de chaque membre du groupement qui dispose d'une CAO, pour lequel il sera également prévu un suppléant.

Il est proposé de désigner le représentant de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole au sein de la CAO du groupement de commandes.

Par conséquent, il est proposé de valider les modalités de ces conventions et d'autoriser le Président à la signer.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

20. Désignation d'un représentant et d'un suppléant de la Communauté de Communes au sein de la CAO du groupement de commandes

Proposition :

Représentant titulaire :

- M. Julien VALENTIN

Représentant suppléant :

- M. Pascal VANSANTBERGHE

Vote du conseil communautaire : **unanimité.**

VII. QUESTION DIVERSES

Question du maire de Poix : Véolia dans le cadre des relevés de compteurs dans cette période de COVID incite les usagers à renseigner leur relevé de compteur sur internet, ceci n'est pas possible pour tous, comment remédier à cela ?

Réponse du Vice-président en charge de l'eau : ce point sera évoqué et traité lors des réunions trimestrielles de suivi de DSP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.